

ASSEMBLÉE NATIONALE
17 juillet 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1168)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS25

présenté par
M. Lurton

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 9, substituer au mot :

« coût »

le mot :

« prix ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer le recours au terme de coût« qui suggère que la formation professionnelle s'inscrirait dans une logique de marché administré, pour lui substituer le terme de »prix« qui est en accord avec les conditions d'un marché libéralisé.

par ailleurs, le mot « coût » induit l'idée que la formation professionnelle représenterait une charge qui pèserait sur les individus et sur le bilan des entreprises alors qu'il s'agit d'un investissement pour les individus, les entreprises et l'économie française.